

LISTE DES PROGRAMMES LOGES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

N°	PROGRAMMES	OBJECTIFS
1	Programme National Changements Climatiques (PNCC)	<ul style="list-style-type: none"> - Charger de la coordination des activités d'Atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements Climatiques ; - Proposer des mesures d'adaptation face aux changements climatiques et œuvrer pour l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre en Côte d'Ivoire ; - Mettre en œuvre la politique du Ministère en matière de Changements Climatiques ; - Réaliser les activités issues des directives de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ; - Élaborer et publier, en collaboration avec toutes les parties prenantes, les rapports de mise en œuvre (communications nationales et rapports biennaux actualisés) sur les changements climatiques en Côte d'Ivoire ; - Élaborer et coordonner la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ; - Assurer la prise en compte effective des questions de genre dans la mise en œuvre des actions de lutte contre les changements climatiques ; - Participer au processus de négociations internationales sur le climat ; - Contribuer à l'organisation et la gestion des Bases de Données sur les changements climatiques ; - Sensibiliser, éduquer et informer la population sur les enjeux des changements climatiques.
2	Programme National de Gestion des Déchets (PNGD)	<p>Les missions du Programme National de Gestion des Déchets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -contribuer à la mise en œuvre des Conventions de Bâle et de Bamako; -contribuer au renforcement du dispositif de contrôle et de suivi des mouvements transfrontières des déchets ; -mettre en place et exécuter des projets spécifiques sur la gestion des déchets industriels dangereux et banals; la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ; la gestion des huiles usagées ; la gestion

		des déchets d'emballages, les déchets de batteries au plomb acide, les pneus usagés; -sensibiliser, éduquer et informer la population sur les enjeux d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets.
3	Programme National de Gestion de l'Environnement Côtier (PNGEC)	<ul style="list-style-type: none"> - proposer la Politique en matière de Gestion de l'Environnement Côtier ; - exécuter la politique du Ministère en matière de Gestion de l'Environnement Côtier ; - initier des mesures pour assurer la gestion durable de l'environnement côtier ; - coordonner ou suivre l'ensemble des études et projets relatifs à l'environnement côtier ; - favoriser une approche intégrée et prospective de l'aménagement des territoires côtiers, incluant les aires protégées, pour une préservation effective des patrimoines littoraux ; - proposer les mesures préventives et correctives dans le cadre d'un plan national de lutte contre l'érosion côtière et la protection du littoral ivoirien ; - sensibiliser les populations des zones sinistrées ou à risque ; - susciter la prise en compte des préoccupations liées à la protection du littoral dans les politiques, les plans, les programmes et projets tant au niveau national qu'au niveau des collectivités territoriales ayant en partage le littoral ivoirien; - encourager l'application judiciaire des textes légaux relatifs à la protection du littoral
4	Programme National de Gestion des Ressources Naturelles (PNGRN)	<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles vivantes ; - Mettre en œuvre les programmes liés aux conventions et aux protocoles traitant des ressources naturelles ; - Elaborer et mettre à jour les bases de données sur les ressources vivantes ; - Sensibiliser, éduquer et informer les populations sur les enjeux liés à la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ; - Participer aux rencontres internationales sur la préservation des ressources naturelles.
5	Programme National de Gestion des Produits Chimiques (PNGPC)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion intégrée des produits chimiques conformément aux réglementations internationales en vigueur ; - encourager les laboratoires à se conformer aux normes internationales ; - élaborer et promouvoir des programmes d'information de sensibilisation et de l'éducation sur l'utilisation saine et/ou la manipulation des produits chimiques ; - sensibiliser les populations sur les dangers liés à l'utilisation des produits chimiques dangereux . - contribuer à la gestion de la base de données sur les produits chimiques - contribuer à l'élaboration des textes juridiques sur les produits chimiques et au suivi de leur application

Contacts : (+225) 27 22 41 11 99 / CGPP@environnement.gouv.ci